

BERNABE CÔTE D'IVOIRE S.A.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AU TABLEAU D'ACTIVITÉS ET DE RÉSULTAT ET AU RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2024

En exécution des dispositions prévues par les articles 849 et suivants de l'Acte uniforme révisé du droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA, nous avons procédé à un examen limité du tableau d'activité et de résultat, et du rapport semestriel de la Société Bernabé Côte d'Ivoire S.A couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Nos contrôles ont consisté principalement à effectuer, selon les normes de la profession, un examen analytique des données financières présentées, et à obtenir des dirigeants, les informations nécessaires pour en apprécier la sincérité.

Le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activités semestriels, tels que joints à la présente attestation, ont été établis sous la responsabilité de la direction de la société et conformément à la circulaire N° 004-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché régional de l'UMOA. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

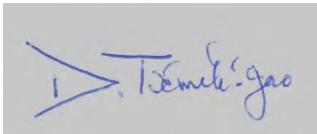
La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée conformément à la norme ISRE 2410 relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires. Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences conduisant à apprécier la sincérité des informations au regard de leur cohérence, de leur vraisemblance et de leur pertinence. Ces diligences, qui ne constituent pas un audit, ont consisté essentiellement à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants, les informations estimées nécessaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le tableau d'activité et de résultat, et dans le rapport d'activité semestriel décrivant l'activité de la société, son évolution prévisible, et les événements importants survenus au cours du semestre écoulé, annexés à la présente attestation.

Abidjan, Le 24 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL



TIEMELE-YAO Djué

**Expert-comptable diplômé
Associé - Gérant**

CCM - Audit & Conseil



Christian MARMIGNON

**Expert-comptable diplômé
Associé - Gérant**